



# IFRS en bref

Les derniers développements en matière de normes IFRS

Numéro 2017-02 - 16 février 2017

## Dans ce numéro

[Notre traduction des états financiers illustrés KPMG 2016 est disponible !](#)

[Nouvelles décisions prises par l'ESMA en matière d'IFRS](#)

[Indicateurs alternatifs de performance : un Q&A pour vous aider](#)

[Exposé sondage AIP 2015-2017](#)

[Instruments financiers – Nouvelle exception limitée](#)

### Equipe de rédaction :

Emmanuel Paret, associé  
Nathalie Alvet, Christine Demaille, senior managers

Pour toute question ou consultation technique,  
vous pouvez contacter notre département [Accounting Advisory](#).



Global IFRS institute



Version imprimable



Contactez-nous

## Notre traduction des états financiers illustrés KPMG 2016 est disponible !

Notre guide en français des états financiers illustrés vous aidera à préparer vos états financiers IFRS, en détaillant un format possible d'états financiers pour une société multinationale fictive.

Vous trouverez également sur notre page dédiée la « disclosure checklist » en anglais ainsi que les informations supplémentaires à mentionner dans les annexes IFRS, désormais imposées par le règlement ANC n°2016-09. Ces guides sont à jour des IFRS en vigueur au 1er août 2016 et applicables à une société dont l'exercice annuel est ouvert à compter du 1er janvier 2016.

## Pour aller plus loin



Accédez à [notre guide « Illustrative disclosures »](#)

en français et à [notre page « Disclosure checklist »](#).

## Nouvelles décisions prises par l'ESMA en matière d'IFRS

## Pour aller plus loin

L'ESMA vient de publier le 20ème extrait de sa base de données.

Cette publication rend publiques 14 nouvelles décisions prises en matière d'IFRS par certains régulateurs européens et qui sont jugées de portée relativement générale.

Ces décisions ne constituent pas des interprétations officielles des IFRS, lesquelles relèvent de l'IFRS IC. Elles n'en constituent pas moins une source de doctrine utile et un point de référence pour l'AMF.



Accédez aux [nouvelles décisions de l'ESMA](#).

### Indicateurs alternatifs de performance : un Q&A pour vous aider

Depuis le 3 juillet 2016, les indicateurs alternatifs de performance utilisés dans les prospectus et l'information réglementaire doivent respecter les dispositions de la position AMF n°2015-12 qui applique l'ensemble des orientations de l'ESMA sur le sujet.

L'ESMA a publié le 27 janvier 2017 un Q&A qui traite des questions d'application pratique de ses orientations (indicateurs présentés simultanément dans et en dehors des états financiers, déterminés exclusivement à partir de données issues des états financiers, états financiers intermédiaires, périodes comparatives, ...).

### Pour aller plus loin



Accédez au [Q&A Guidelines on alternative performance measures](#).

### Exposé sondage AIP 2015-2017

Les propositions d'amendements de l'IASB portent sur les normes IAS 12 « Impôts sur le résultat », IAS 23 « Coûts d'emprunt » et IAS 28 « Entreprises associées et Coentreprises ».

Concernant IAS 12, l'IASB propose de clarifier l'application des dispositions spécifiques relatives aux impôts sur le résultat liés aux dividendes.

Le projet d'amendements à IAS 23 précise que les coûts d'emprunt spécifiques à un actif qualifié doivent être incorporés aux coûts généraux d'emprunt à partir du moment où l'actif est achevé.

Le projet d'amendements à IAS 28 stipule que les intérêts à long terme dans une entité associée ou une coentreprise, tels qu'un compte courant par exemple, pour lesquels la méthode de la mise en équivalence ne s'applique pas, doivent être évalués selon IFRS 9 – Instruments financiers, qu'il s'agisse ou non d'intérêts faisant en substance partie intégrante de l'investissement net.

### Pour aller plus loin



Accédez à [notre article Web](#) sur le sujet et [au projet d'amendements de l'IASB](#).

### Instruments financiers – Nouvelle exception limitée

Notre newsletter résume les discussions de janvier de l'IASB sur la comptabilisation des instruments financiers. Les débats ont porté sur une nouvelle exception limitée à inclure dans IFRS 9 au titre du classement de certains contrats d'options : « the symmetric prepayment options

### Pour aller plus loin

project ». Cette exception permettrait de rendre ces instruments éligibles à la comptabilisation au coût amorti ou à la juste valeur par OCI, selon le « business model ».

Les prochaines étapes du projet devraient consister à :

- finaliser les discussions sur cette possible exception,
- publier un exposé-sondage en avril 2017.

Lors de cette même réunion, le staff de l'IASB a indiqué qu'une dernière relecture de la future IFRS 17 « Contrats d'assurance » devrait être discutée lors de la prochaine réunion de l'IASB et que la publication définitive de cette norme est désormais attendue pour mai 2017.



Accédez à [notre newsletter Instruments financiers](#) sur le sujet.

---

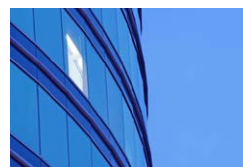
### Secteur bancaire – Notre newsletter trimestrielle

Notre newsletter trimestrielle fait le point sur les impacts des développements IFRS pour les banques et analyse également les implications comptables des exigences réglementaires les concernant.

Sont notamment présentés dans ce numéro :

- l'adoption européenne d'IFRS 9 et les réflexions en cours à l'IFRS IC en la matière ;
- la démystification des ajustements liés au coût du capital réglementaire – KVA ;
- une étude comparative de KPMG sur les informations données par 10 grandes banques internationales sur les instruments financiers évalués au coût amorti ;
- les documents mis en consultation par le Comité de Bâle sur l'interaction entre les dispositions prudentielles en matière de capital réglementaire et IFRS 9.

### Pour aller plus loin



Accédez à [notre newsletter bancaire](#).

---

### KPMG vous accompagne :

Pour vous abonner à nos deux **nouvelles** newsletters **On en parle** sur l'**actualité comptable des sociétés françaises** et l'**actualité réglementaire des sociétés cotées**, [cliquez ici](#).

Pour une vue d'ensemble de notre bibliothèque de publications sur les IFRS : [cliquez ici](#)

Pour écouter Les Matinales de KPMG - une émission de radio pour décrypter l'essentiel de l'actualité comptable et financière en 20 minutes chrono : [rendez-vous à tout moment sur notre site](#)

[kpmg.fr/mediasocial](http://kpmg.fr/mediasocial)



[Enoncé en matière de confidentialité](#) | [Mentions légales](#)

Espace abonnés :  
[Abonner une relation professionnelle](#)  
[Changer ou mettre à jour vos coordonnées](#)  
[Se désabonner d'IFRS en Bref](#)

Politique de protection des données nominatives  
Loi du 6 janvier 1978 modifiée "Informatique et Libertés"

Pour exercer vos droits nous contacter par e-mail : [fr-marketing@kpmg.fr](mailto:fr-marketing@kpmg.fr).

Le copyright des publications originales appartient à KPMG IFRG Limited et KPMG IFRG Limited conserve tous les droits relatifs aux publications originales.

© 2017 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes en France, membre du réseau KPMG de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. Tous droits réservés.  
[KPMG Online Privacy Statement and Disclaimer](#)